

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 17/2026

OBJET : Réglementation de stationnement concernant les places de stationnement rue de la Cascade à Salles-la-Source devant l'Atelier.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de la mise à disposition de 3 places de parking en face de l'Atelier par Monsieur RAMAL, suite à l'ouverture de son commerce au 110 rue de la Cascade ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 – Les 3 places de stationnement situées en face l'Atelier, seront mises à disposition du 1^{er} avril au 5 octobre 2026.

ARTICLE 2 - Durant cette période, ces places de stationnement rue de la Cascade seront réservées à la clientèle de l'Atelier.

ARTICLE 4 - La signalisation sera mise en place par Monsieur RAMAL.

ARTICLE 5- La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, 17 février 2026.



Le Maire,

Jean-Louis ALBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.